Image not found or type unknown

Decision de la CRA refusée par la caf

Par **GUES**, le **09/05/2016** à **11:52**

bonjour
en 2009 la caf m'a accusé à tors d'avoir touché le RMI DE 2002 0 2009, j'ai adressé une contestation à la CRA qui a rendu sa decision et qui a estimé que la fraude a été constatée de octobre 2007 à septembre 2009, maintenant la caf me réclame 32000 euros et continue à me prélever 350 euros depuis 5 ans, et elle ne veut pas reconnaître la décision de la CRA. Que devrais je faire? merci

Par **youris**, le **09/05/2016** à **13:46**

bonjour,
il faudrait savoir exactement ce qu'indique l'avis rendu par la CRA.
Dans votre cas, il est possible, que la fraude ne soit pas retenue pour les années de 2002 à 2007 mais que qu'il existe nèammoins un trop perçu pour ces années.
SALUTATIONS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés